

J'APPUIE MON DÉPUTÉ, STÉPHANE BERGERON, POUR LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT.

Prière d'inscrire votre nom e	t votre adresse ici
Inscrivez votre adresse courriel S.V	′.P

POUR LA PROTECTION DE LA RIVIÈRE RICHELIEU

Le 29 juin dernier, les députés du Bloc Québécois de la région ont annoncé l'attribution de quatre emplois d'été s'étant ajoutés aux ressources déployées, particulièrement par le Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR) afin de protéger ce joyau de notre patrimoine naturel.

Ces employés ont notamment eu pour tâche de sensibiliser les plaisanciers et pêcheurs sur la réglementation à respecter afin d'assurer le succès reproductif des espèces de poissons en péril dans la rivière Richelieu, nommément le chevalier cuivré, une espèce indigène dans ce fragile écosystème. Des projets de sensibilisation des producteurs agricoles, de caractérisation en milieu naturel, ainsi que de stabilisation des berges par des techniques de génie végétal et de plantations en bande riveraine ont aussi été menés.

Les députés du Bloc Québécois de la région se réunissent d'ailleurs ponctuellement pour se pencher sur les mesures qui doivent être prises pour assurer la protection de la rivière Richelieu. Au nombre des préoccupations retenant leur attention, figurent l'augmentation observée des taux de phosphore dans l'eau de la rivière, lesquels favorisent la prolifération d'algues affectant le niveau d'oxygène dans l'eau, qui est absolument essentiel à la vie marine, ainsi que l'apparition de la carpe asiatique, une espèce envahissante n'ayant aucun prédateur et faisant des ravages au niveau des œufs et petits d'autres espèces.



BUREAU DE CIRCONSCRIPTION

1990, rue Léonard-de-Vinci Bureau 201 Sainte-Julie, Québec J3E 1Y8 Tél. 450 922-BLOC (2562)

BUREAU PARLEMENTAIRE

Chambre des communes Édifice de la Justice Bureau 910 Ottawa, Ontario K1A 0A6

Tél. 613 996-2416

Téléc. 613 995-6973



DES NOUVELLES DE L'ANCIEN CHAMP DE TIR



UN PAS DANS LA BONNE DIRECTION...

Le 20 octobre dernier, Stéphane Bergeron déposait une pétition contenant 1745 signatures au sujet de l'ancien champ de tir de la Défense au mont Saint-Bruno. Par cette pétition, les signataires demandaient au ministre de la Défense d'agir rapidement pour que le site soit transféré à un organisme relevant du Québec – comme la SÉPAQ – ou encore à un organisme régional ou municipal compétent, qu'il soit protégé du développement immobilier et que l'accès soit redonné aux citoyennes et citoyens pour une utilisation récréative dans le respect des espaces réservés pour la préservation des espèces protégées.

Le ministère de la Défense a répondu à cette pétition et confirme qu'il est en train de se départir de l'ancien champs de tir du mont Saint-Bruno. Il consulte présentement les autres ministères et organismes fédéraux à ce sujet et ce n'est qu'au terme de ces consultations qu'une éventuelle cession au gouvernement du Québec pourrait être envisagée.

On nous a également confirmé que l'accès aux secteurs aménagés pour les activités récréatives demeurera fermé jusqu'à nouvel ordre, et ce, dans le but de protéger l'habitat de la rainette faux-grillon, ce qui est étonnant, puisque l'aménagement de ces secteurs avait été effectué, en consultation avec les autorités, de telle sorte de préserver cet habitat... Pourquoi avoir autorisé ces aménagements et en interdire aujourd'hui l'accès? Et quoique la Défense semble considérer hautement improbable que ces terrains soient éventuellement cédés pour un développement immobilier, elle ne ferme pas définitivement la porte à une telle possibilité, ce qui apparaît tout à fait inconcevable; si l'habitat de la rainette faux-grillon peut souffrir de la présence d'activités récréatives, on ne saurait, à plus forte raison, laisser la porte ouverte à quelque développement immobilier que ce soit!

EXIGEONS L'ÉTIQUETTAGE OBLIGATOIRE DES OGM

85% des Québécoises et Québécois sont d'avis que le gouvernement fédéral doit rendre obligatoire l'étiquetage des organismes génétiquement modifiés (OGM) et que cela ne doit pas être laissé à la discrétion des entreprises, comme c'est le cas actuellement.

Malgré cela, le Canada est le premier pays au monde à avoir autorisé la production commerciale d'un animal génétiquement modifié, ce qui fait que les consommatrices et consommateurs du Québec et des provinces auront été les premiers à consommer du saumon génétiquement modifié, et ce, à leur insu...

Réclamons donc l'étiquetage obligatoire des aliments et des produits de consommation qui contiennent des organismes génétiquement modifiés!



Prière d'inscrire votre nom et votre adresse ici

STÉPHANE BERGERON

Député de Montarville Chambre des communes Édifice de la Justice, bureau 910 Ottawa, Ontario K1A 0A6

